



RAPPORT FINAL

Atelier National de la Société Civile sur les hydrocarbures.



Thème :

Problématique de l'exploitation ou exploration des hydrocarbures en République démocratique du Congo :

Etat de lieux et perspectives pour la contribution au développement, à la préservation de l'environnement et à la construction d'une paix sociale durable.

**Kinshasa, Centre Interdiocésain,
Du 20 au 21 février 2013.**

Résumé.....

Introduction.....

I. Contexte et Justification de l'atelier

- I.1. Cadre de l'atelier.....
- I.2. Objectifs de l'atelier.....
- I.3. Résultats attendus.....
- I.4. Cadrage méthodologique.....

II. Déroulement des travaux.....

- II.1. Cérémonie d'ouverture.....
- II.2. Exposés d'orientation.....
- II.3. Echanges, débats et points d'attention.....
- II.4. Travaux en carrefours.....

III. Agenda de la société civile

IV. Clôture des travaux.....

V. Annexes.....

Résumé

Du 20 au 21 février 2013, à Kinshasa, dans la nouvelle Salle de conférence du Centre Interdiocésain, les organisations de la société civile de la RDC ainsi que les autres parties prenantes à la gestion des ressources naturelles (les communautés locales, les délégués du gouvernement, de l'ICCN et des entreprises), minières et pétrolières, ont réalisé un atelier sur un thème : «Problématique de l'exploration et exploitation des hydrocarbures en République Démocratique du Congo : état de lieux et perspectives pour la contribution au développement, à la préservation de l'environnement et à la construction d'une paix sociale durable». Au cours de cet atelier, il a été question d'examiner les préalables pour faire de l'exploitation des hydrocarbures en RDC une source durable des revenus pour l'économie nationale et de développement des populations sans porter atteinte à l'environnement. Pour y arriver, un état de lieux de différentes explorations et exploitations pétrolières dans le pays a été fait, de l'Ouest à l'Est, en passant par la cuvette centrale. Des travaux ont été organisés en carrefours autour de quatre axes, à savoir la Gouvernance et la transparence ; le Cadre légal et réglementaire ; l'Environnement et l'aspect Social. Ce diagnostic a démontré que, dans les Territoires où se fait l'exploitation ou l'exploration pétrolière dans le pays, il y a effectivement réduction de l'espace de vie et des droits d'usage des communautés (accaparement des terres agricoles et espaces piscicoles, dégradation des écosystèmes, violation des aires protégées, pollutions, etc.), danger de la montée du gaz dans le lac Kivu, les recettes issues de l'exploitation pétrolière à la base de la pauvreté , du conflit et de la corruption, des lois lacunaires et anachroniques avec l'existence de deux formes des contrats dont les contrats de concession et de partage de production, etc. Bref, le pays est plongé dans un environnement de pauvreté durable. De là, sans passion, l'atelier a débouché sur la production d'un document de plaidoyer pour la société civile (notamment dans le cadre de l'élaboration du code des hydrocarbures en cours dans notre pays) et sur la mise en place d'un cadre permanent multipartite pour un dialogue franc dans le but d'insuffler une dynamique de transparence du point de vue de la modalité d'accès aux ressources en RDC, du contrôle des opérations d'exploration et d'exploitation (EIE menée avec CLIP), de la collecte des taxes, de la gestion et de l'affectation des revenus.

INTRODUCTION

En collaboration avec les partenaires au développement (UICN, WWF, SARW, CENCO) et dans le souci d'assurer un continuum efficace de la gestion durable des ressources naturelles, le Réseau Ressources Naturelles, RRN en sigle, le Fonds Mondial pour la Nature , WWF en sigle, l'Observatoire des Ressources Naturelles en Afrique Australe ,SARW en sigle et la Commission Episcopale ad hoc pour les Ressources Naturelles , CERN en sigle avec l'appui logistique de OCEAN ont co-organisé, à Kinshasa, dans la nouvelle Salle de conférence du Centre Interdiocésain, un atelier de mutualisation des acteurs de la société civile sur la problématique de l'exploitation ou exploration des hydrocarbures en République démocratique du Congo pour dresser l'état de lieux et des perspectives pour leur contribution au développement , à la préservation et à la construction d'une paix sociale durable.

Les travaux antérieurs entamés par le Gouvernement et la société civile dans le secteur des hydrocarbures ont été réalisés avec des continuités et des discontinuités qui plaident en faveur d'un regard permanent de la société civile soucieux de garantir la prise en compte des intérêts des communautés locales et de l'Etat ainsi qu'une meilleure transparence dans la gestion des revenus.

Espace d'échange, de synergie et de renforcement mutuel, l'atelier a permis de revisiter les stratégies et l'ensemble du travail de la société civile en vue de requalifier son agir sur la question.

Le RRN, WWF, SARW, CERN et OCEAN remercient les orateurs et tous les participants qui ont accepté de prendre part à ces travaux et les félicitent pour leurs apports multiples.

I. Contexte et justification

I.1. Cadre de l'atelier

L'économie de la RDC, qui n'était basée que sur l'exportation des produits miniers et agricoles, s'est élargie aujourd'hui dans le secteur des hydrocarbures. La vision du Gouvernement est de faire des hydrocarbures, la source de financement de plus de la moitié du budget national et de propulser la RDC parmi les pays africains producteurs d'hydrocarbures, afin de favoriser la croissance et de réduire le déficit énergétique du pays et d'améliorer l'approvisionnement national en hydrocarbures. En même temps la RDC se veut une puissance environnementale capable de garantir la conservation de son unique capital naturel au travers de son intégration aux plans de développement (DSCRP2).

Depuis six ans, en effet, le secteur des Hydrocarbures de la RDC suscite un réel intérêt auprès des investisseurs, au vu du nombre croissant des demandes des droits pour hydrocarbures enregistrées par l'Etat Congolais. La volonté affichée par le Gouvernement est de faire bénéficier aux Congolais, toutes leurs richesses par l'évaluation, la valorisation et la certification de toutes les ressources en hydrocarbures et de passer de 25.000 barils le jour à 500.000 barils dans les prochains 10 ans. Pour atteindre ces objectifs, les actions sont menées dans l'amont pétrolier telles que la banque des données pétrolières en cours d'élaboration, l'identification et l'inventaire des données pétrolières de la RDC, la mise à jour des cahiers pour l'exploitation de gaz méthane du lac Kivu, la poursuite des travaux de collecte des données de terrain par les experts du ministère des hydrocarbures, la prochaine évaluation des bassins sédimentaires de Moero et d'Upemba ainsi que la poursuite de l'exploration dans le bassin côtier et le Graben Albertine.

C'est dans cette lancée qu'un forum de 2 jours sur : « l'investissement et le développement du secteur des hydrocarbures en RDC » a été organisé du 29 au 30 janvier 2013 par le partenariat pour le développement de l'infrastructure africaine (IPAD), en collaboration avec le Ministère des hydrocarbures. Ce forum a atterri sur l'urgente nécessité d'assouplir la législation dans le sens d'accélérer la recherche pétrolière et gazière,

d'accroître la production et d'améliorer la distribution des produits pétroliers et gaziers en RDC.

Des représentants, des compagnies d'exploration et de production pétrolières, des sociétés de prospection gazières, de distribution, des consultants internationaux, des banquiers, des législateurs et experts du Gouvernement ont proposé des stratégies de valorisations de plus de 20 milliards de barils que détiendrait la RDC dans son bassin côtier, à la cuvette centrale, dans le bassin du graben albertine et celui du graben Tanganyika.

Les hydrocarbures peuvent constituer une ressource vitale pour la RDC, mais l'histoire des hydrocarbures en Afrique est jalonnée de problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Des écosystèmes marins et côtiers ont été endommagés par des activités pétrolières, comme par exemple le delta du Niger au Nigeria. Les dégâts environnementaux liés à l'exploitation des ressources naturelles ne sont pas suffisamment ou pas du tout réparés. L'Industrie Pétrolière a des impacts sur les êtres humains et sur l'environnement, à travers le réchauffement de la planète, les opérations terrestres et maritimes. Les économies locales ou même nationales peuvent être sévèrement endommagées du fait du déséquilibre causé par les retombées monétaires, inflation, manque d'encouragement à la production locale, etc.

Les actions non réglementées de l'Industrie Pétrolière détruisent les habitats et portent atteinte à la biodiversité. Les déversements du pétrole ont endommagé des forêts de mangrove, des récifs coralliens et des pêcheries, à la suite d'accidents graves et de fuites régulières impliquant des pétroliers, des balises de chargement et des plateformes de forage et de production. Le transport du pétrole est aussi impliqué dans les dommages écologiques.

En RDC, l'absence d'un plan global de gestion de la terre et des ressources naturelles, même celles en hydrocarbures, pour le développement a poussé le pays à naviguer à vue, au gré des pressions internationales sur les ressources naturelles. Afin d'offrir plus de sécurité juridique aux investissements et d'améliorer la bonne gouvernance du secteur pétrolier, un

cadre légal est en cours d'adoption au Parlement. Mais contrairement aux secteurs forestier et minier, le processus d'élaboration du code sur les hydrocarbures n'a pas été inclusif et la société civile n'a pas été consultée. Les Industries Extractives ont rarement contribué d'une façon positive au développement durable et à la protection de l'environnement. L'industrie du pétrole est considérée par de nombreuses associations et organisations de la société civile comme ayant contribué à la corruption, la pollution et l'agitation sociale - y compris les guerres - dans plusieurs pays, comme le Congo-Brazza, l'Angola.

En effet, l'utilisation des revenus des hydrocarbures dans le monde et plus particulièrement dans la Sous-région pose un grave problème de gouvernance qui est à la base de plusieurs cas de violation des droits de l'homme, de la corruption, de la fraude et du manque de transparence. Des conflits sont légion entre les gouvernements et les compagnies pétrolières autour des contrats et des revenus, entre les gouvernements et leur population au sujet des revenus et de leur redistribution, entre les autorités locales et les groupes tribaux au sujet des droits (avant la découverte de pétrole, ces communautés cohabitaient plus ou moins pacifiquement) mais aussi parfois entre les compagnies pétrolières.

La RDC a ratifié plusieurs conventions et traités internationaux environnementaux qui la contraignent au respect des principes de gestion durable et d'exploitation rationnelle de ses ressources naturelles. Le pilier 2 du DSCRP a retenu le secteur des hydrocarbures tandis que le pilier 4 exige à ce secteur d'intégrer l'environnement et le changement climatique dans sa stratégie sectorielle. L'exploration/exploitation pétrolière souffre actuellement de beaucoup de défis susceptibles de produire des conséquences très négatives sur l'environnement. L'exploration/exploitation du pétrole dans le Rift Albertin pose des graves problèmes de respect de la législation sur les aires protégées, de violation des engagements du pays pourtant signataire de la convention sur les sites du patrimoine mondial, de la perte du potentiel halieutique et des moyens de survie pour les pêcheurs des lacs Edouard et Albert ainsi que les communautés qui dépendent étroitement du circuit de commercialisation du poisson.

La manne pétrolière qu'envisage de récolter la RDC risque de devenir une malédiction pour les communautés locales et les Peuples autochtones qui ont des droits coutumiers sur les terres mises en exploration/exploitation. Au jour d'aujourd'hui, certains acteurs de la société civile subissent des menaces de mort pour avoir évoqué ce genre de questionnement critique sur l'exploration/exploitation pétrolière dans le bloc V du rift albertin.

De ce qui précède, il importe de poser les questions fondamentales suivantes:

- (1) *Comment, à partir de la situation décrite, faire de l'exploitation des hydrocarbures une source importante de financement du budget de l'Etat en veillant à ne pas tomber dans le paradoxe abondance des ressources naturelles contre pauvreté de la population ?*
- (2) *Quels sont les préalables pour réellement faire de l'exploitation des hydrocarbures en RDC une source durable des revenus pour l'économie nationale et de développement des populations sans porter une atteinte grave au patrimoine naturel ?*
- (3) *Comment atténuer les impacts négatifs potentiels sur l'homme et sur l'environnement ? et*
- (4) *comment la RDC arrivera-t-elle à créer un environnement favorable à l'investissement en amont du secteur ?*

La société civile environnementale pense qu'il est temps pour les parties prenantes à la gestion des ressources naturelles de la RDC, de réfléchir ensemble pour proposer des réponses adéquates au développement envisagé du secteur pétrolier en respectant les lois de la République et les conventions internationales et ce, à la lumière des expériences positives et négatives des pays voisins que sont le Congo Brazza, l'Angola, Ouganda, le Gabon...

I.2. Objectifs de l'atelier

I.2.1. Objectif Général :

Proposer au Gouvernement congolais et à ses partenaires, une vision socio-économique et environnementale de l'exploitation des ressources pétrolières, reflétant la gestion rationnelle du secteur, respectueuse des lois nationales

et des conventions internationales ratifiées par la RDC d'une part et du bien-être des communautés locales et autochtones d'autre part.

I.2.2. Objectifs Spécifiques :

- Faire l'état des lieux de différentes explorations/exploitations pétrolières dans le pays (de l'Ouest à l'Est en passant par la cuvette centrale) ;
- Obtenir du Gouvernement des informations fiables sur son projet dans le secteur et sur l'évolution de la législation en matière des hydrocarbures ;
- Evaluer leurs impacts positifs et négatifs potentiels sur l'homme, l'environnement et la biodiversité ;
- Partager les expériences des autres pays de la sous-région sur l'exploitation du pétrole ;
- Comprendre les enjeux liés à la Convention du Patrimoine mondial : évaluer les risques de l'exploration/exploitation du pétrole au Virunga en violation de la convention;
- Analyser les conditions préalables à la réalisation de la vision du gouvernement dans le secteur des hydrocarbures ;
- Analyser la contribution potentielle du secteur pétrolier à l'économie du pays et à la lutte contre la pauvreté des populations rurales particulièrement dans les sites d'exploration/exploitation ;
- Produire un document de plaidoyer pour le Gouvernement et d'information de la population en vue de sa participation dans le projet.
- Mettre en place un cadre permanent pour un dialogue franc sur l'utilisation des revenus issus du pétrole et le suivi de l'atténuation d'impacts négatifs sur l'environnement, la biodiversité et sur les communautés riveraines.

I.3. Résultats attendus

- Un état des lieux de différentes explorations/exploitations pétrolières dans le pays est fait;
- Les impacts positifs et négatifs potentiels sur l'homme, l'environnement et la biodiversité sont énumérés et des mesures d'atténuation sont proposées au Gouvernement et aux opérateurs du secteur pour mise en œuvre ;
- Les leçons apprises par les autres pays producteurs du pétrole en Afrique sont capitalisées ;
- Les participants soutiennent la campagne de la société civile du Nord-Kivu contre l'exploration/exploitation du pétrole au Virunga et adoptent une stratégie commune de plaidoyer au niveau local, national et international ;
- Les conditions préalables à la dynamisation du secteur des hydrocarbures sont identifiés et des pistes de solution préconisées pour lever les défis ;
- La contribution du secteur pétrolier à l'économie du pays est évaluée et les opportunités de lutte contre la pauvreté des populations rurales sont identifiées;
- Les acteurs de la Société Civile élaborent un document d'information à la population en vue de son implication dans l'exploitation des hydrocarbures en RDC ;
- Un cadre permanent de concertation pluri-acteurs et de dialogue franc est établi entre différentes parties prenantes du secteur et la société civile est reconnue comme partie prenante importante.

I.4. Profil des Participants

L'atelier entend réunir environs 60 participants repartis de manière suivante :

Acteurs politiques

1. Présidence de la République
2. Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)

3. Primature
4. Ministère des Hydrocarbures
5. Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme ;
6. Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité
7. Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
8. Ministère des Mines/CRGM
9. Université de Kinshasa

Administration et institutions para étatiques

1. Représentants des Ministères des Hydrocarbures, et de l'Environnement
2. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN),

Société civile

1. Représentants des organisations de la société civile environnementale et droits de l'Homme
2. Représentants des CL et PA (Bas-Congo, Equateur, Nord-Kivu et province Orientale)
3. Représentants des organisations de la société civile de développement

Secteur privé

1. Entreprises pétrolières : PERENCO, SOCO, Surestream Oil, COHYDRO, Caprikat, Foxwhelp, Energulf Africa Ltd, ENI
2. Représentants de la Fédération des entreprises au Congo/Section pétrole
3. KLEC (GAZ)

Délégations étrangères

Délégués de la société civile du Congo Brazza , et du Cameroun

Bailleurs de fonds et diplomates

DFID, UK, GIZ...

Agences des NU

UNESCO, PNUE,

ONG Internationales

WWF, 11.11.11, International Crisis Group, UICN, SARW, OSISA, Greenpeace, FPP, OSFAC, FPP, CCFD-FRANCE ...

Presse Nationale et Internationale

Reuters – Digital Congo – RTNC – CONGO WEB – CCTV – CNTV – ACP – LE PHARE -

I.5. Cadrage méthodologique

Pour mener à bien les travaux de l'atelier et induire une approche participative impliquant tous les acteurs clés de la société civile impliqués dans la problématique des hydrocarbures, le cadrage méthodologique de l'atelier a été bâti autour de :

- la présentation de treize exposés d'orientation pour susciter des échanges et des débats entre participants leur permettant d'actualiser leurs informations sur la **problématique de l'exploitation ou exploration des hydrocarbures en République démocratique du Congo;**
- **la projection documentaire sur les hydrocarbures ;**
- l'organisation des travaux carrefours pour analyser les différentes propositions et définir les orientations stratégiques à retenir permettant ainsi à la société civile de décider de son agenda futur sur cette problématique;
- la validation en plénière des travaux en groupe et leur appropriation par les participants;
- la synthèse des résultats.

La coordination technique et logistique de l'atelier a été assurée par :

- Antoine Mingashanga, Chargé du Programme Mines, Hydrocarbures et Transparence à la Coordination Nationale du RRN, Secrétaire co-rapporteur de l'atelier;
- Kass Muteba (OCEAN), responsable de l'organisation logistique et Secrétaire co-rapporteur

- Joseph Bobia (RRN), René Ngongo (WWF), Georges Bokondu (SARW) et Henri Muhiya (CERN), tous, modérateurs de l'atelier et co-organisateurs de l'atelier.

II.DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. Cérémonie d'ouverture

Les travaux de l'atelier ont été ouverts par le mot du modérateur de la session monsieur René NGONGO de WWF qui a introduit les cinq mots de circonstance prononcés respectivement par le Coordonnateur National du RRN, le Directeur de OSISA, le Directeur National de WWF, le Responsable de la Commission Episcopale des Ressources Naturelles ou CERN et le président de la commission environnementale de l'Assemblée Nationale.

Au cours de leurs mots d'introduction, les cinq orateurs ont justifié l'atelier par l'intérêt mutuel que les organisations de la société civile manifestent pour dresser *l'état de lieux de l'exploitation ou exploration des hydrocarbures en République démocratique du Congo ainsi que les perspectives en vue de la contribution au développement , à la préservation de l'environnement et à la construction d'une paix sociale durable* Ils ont insisté sur l'historique du paradoxe de l'abondance des ressources naturelles en RDC alors que les populations croupissent dans la misère.

Pour le coordonnateur du département « Industrie extractive » du bureau de WWF en RDC René NGONGO, qui présentait les termes de référence de l'atelier, a prévenu que la manne pétrolière qu'envisage de récolter la RDC risque de devenir une malédiction pour les communautés locales et les peuples autochtones qui ont des droits coutumiers sur les terres mises en exploration ou en exploitation. Ainsi les présentes assises tombent à point nommé, dès lors qu'elles permettront à toutes les parties prenantes d'effectuer ensemble et de proposer des réponses adéquates au développement envisagé du secteur pétrolier dans le respect des lois du pays

et des conventions internationales et ce, à la manière des expériences positives et négatives des pays voisins tels que la République du Congo, l'Angola et le Gabon.

Le Coordonnateur National du Réseau Ressources Naturelles (RRN), monsieur Joseph BOBIA en justifiant la tenue de cet atelier a souligné trois points à savoir de un l' occasion de constituer un dialogue entre les parties prenantes pour voir comment les hydrocarbures, une des ressources importantes pour la RDC pourront contribuer au développement du pays ainsi que des populations à la base. De deux de tenir compte de l'environnement qui est à sauvegarder dans un contexte de réchauffement climatique pendant l'exploitation et enfin le respect de l'exploitation du pétrole des espaces reconnus autres secteurs tels que le minier et forestier ainsi qu'aux communautés locales. Et pour terminer il a exhorté *au dialogue pour des recommandations qui vont être utilisées par la Société civile de sorte que les communautés locales aient leur part dans l'exploitation des ressources en RDC*.

Abondant dans le même sens, le Directeur-Pays de la Fondation OSISA (Open Society initiative for Southern Africa), Nicke ELEBE ma ELEBE, (parlant au nom de son projet SARW, l'Observatoire pour les ressources naturelles en Afrique australe), en RDC a émis le vœu de voir l'atelier contribuer réellement au développement de la RDC qui connaît un décalage criant entre ses potentiels naturels et le niveau de vie de sa population et à l'essor. Enfin d'amener différents acteurs agissant dans le secteur à réfléchir profondément sur ce domaine des hydrocarbures. Il a également fustigé la faible production pétrolière comparativement à celle de l'Angola.

Le directeur national du Fonds mondial pour la nature (WWF), le professeur Raymond Lumbwenamo, a indiqué que la question de l'exploitation des hydrocarbures dans le pays est un cas de convergence d'intérêts divergents sur une portion de territoire national, ainsi il a souhaité que les intérêts des populations soient mis au devant des intérêts personnels. Il a fait comprendre à l'assistance que la RDC est une réserve naturelle qui a aussi droit au développement. Or, pour l'atteindre, il faut exploiter ces ressources

naturelles. D'où l'importance de concilier ce droit au développement et le besoin de conservation. Et cela passe par la mise en place d'un plan directeur d'aménagement du territoire qui devrait être géré par une commission interministérielle réunissant tous les ministères techniques à la gestion des espaces ». Selon lui, tant que cette structure ne sera pas mise en place et que chaque ministère travaillera d'une manière sectorielle, la gestion des terres sera chaotique, odieuse et conflictuelle et aussi il a insisté sur un consensus clairement défini de commun accord avec toutes les parties prenantes qui s'engageraient à son strict respect et qui n'est possible que si l'ensemble des règles du jeu sont définis par l'élaboration des lois librement consenties et opposables à tous. « J'espère que les hydrocarbures ne viendront pas aggraver le paradoxe tant décrié d'un pays potentiellement riche dont la population vit dans une pauvreté extrême.

Le représentant de la Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CERN/CENCO), monsieur Henry MUHIYA s'est dit honoré par le choix porté sur le cadre de la salle de conférence du centre interdiocésain de Kinshasa. Il a rappelé à l'assistance ce qu'ont déclaré les évêques : « Au lieu de contribuer au développement de notre peuple, les minéraux, les forêts, et les hydrocarbures constituent la cause du malheur des Congolais » ainsi de voir les réflexions des évêques de la RDC se prolonger au-delà des défis qu'ils ont déjà évoqués autour de la problématique de l'exploitation des ressources naturelles et à souhaiter que cet atelier apporte des idées constructives à travers le dialogue puisque la CERN/CENCO vise un Congo où les ressources naturelles et leur exploitation contribuent au développement des Congolais et à l'équilibre de l'environnement .

Pour le député national en charge de la Commission Ressources Naturelles de l'Assemblée Nationale, l'honorable Yves MOBANDO, cet atelier constitue une occasion de récolter les avis et considérations de la Société civile susceptibles d'enrichir la loi sur les hydrocarbures qui sera présentée à la prochaine session parlementaire de mars 2013. Il a demandé aux participants d'exploiter toutes les pistes possibles pour cette problématique.

« Il faudrait aller en profondeur, jusqu'à la conclusion que la RDC doit exploiter le pétrole »

2.2. Exposés d'orientation et débats.

Quinze exposés d'orientation ont été prévus et dix ont été présentés aux participants et ont tour à tour porté sur les deux sous-thèmes suivants :

Sous-Thème 1 : Cadre juridique et Gouvernance du secteur des hydrocarbures

1. Etat des lieux des inventaires des données pétrolières de la RDC et de la gouvernance du secteur des hydrocarbures en RDC
2. Processus de réforme du secteur des hydrocarbures, quelles innovations attendues ?
3. Contribution du secteur des hydrocarbures au développement de la RDC
4. La transparence dans le secteur des hydrocarbures
5. L'investissement et le développement du secteur des hydrocarbures en RDC **(non présenté)**
6. L'exploitation du gaz méthane du lac Kivu
7. La contribution du secteur pétrolier à l'économie du pays et à la lutte contre la pauvreté des populations rurales particulièrement dans les sites d'exploration/exploitation

Sous-thème 2 : Impacts sociaux et environnementaux des hydrocarbures.

8. Les impacts des hydrocarbures sur l'homme, l'environnement et la biodiversité.
9. Les indicateurs de suivi environnemental de l'exploitation des hydrocarbures en RDC.
10. L'exploitation du pétrole et des impacts dans la province du Bas Congo.
11. La problématique de l'exploration/exploitation du pétrole au Virunga

12. les principes de la Convention du Patrimoine Mondial et les enjeux liés à l'exploration et à la production du pétrole
 13. Les mesures des sauvegardes environnementales et sociales du secteur pétrolier (**non présenté**).
 14. Les expériences d'autres pays de la sous-région sur l'exploitation des Hydrocarbures l'or noir en Afrique
15. Expérience de Congo-Brazzaville

2.2.1. Etat de lieux des inventaires des données pétrolières de la RDC et de la Gouvernance du secteur des hydrocarbures en RDC

par le Conseiller du Ministre des hydrocarbures, M.Honoré Ntambwe. L'orateur a introduit son exposé en présentant une illustration d'une carte des bassins sédimentaires de la RDC. Cette carte comprend trois bassins sédimentaires : le Bassin Côtier avec 6.000km²; la Cuvette Congolaise avec ±1000.000km²; les Bassins de la Branche Ouest du Rift est africain avec ±50.000km². En tout 1.056.000km², soit 45% de la Superficie du Territoire Nationale. Plusieurs sociétés internationales, Bureaux d'études et Universités étrangères ont été intéressées et sollicités pour effectuer les grands travaux d'exploration. Parmi les structures étrangères qui conservent les données, l'orateur a cité notamment REMINA, CONOCO, ESSO, EXXON MOBILE, JNOC, HUNTING, CGG, DUKE University etc. Par contre, en RDC, l'orateur a indiqué que plusieurs données sont encore détenues par différents services qui ont eu à les gérer dans le temps, notamment, le Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM), la Commission Nationale de l'Energie (CNE), la Cellule Technique de Coordination et Planification Minière (CTCPM), la Congolaise des Hydrocarbures Sarl (COHYDRO Sarl). Il est donc nécessaire, a souligné l'orateur, d'identifier et de répertorier toutes les entités détenant à ces jours quelconques des données pétrolières de la République Démocratique du Congo en vue de la collecte et leur organisation en Banque de Données pétrolières conformément aux standards de l'industrie pétrolière internationale. Ces

données sont Géologiques, Géophysiques et de Gisements et conservés sous supports: papiers;, Electroniques; Numériques; Magnétiques. Sur le plan statistique, les documents identifiés et inventoriés sont au Secrétariat Général aux Hydrocarbures : 221 documents; la COHYDRO Sarl : 571 documents; au CRGM: 289 documents; à la CTCPM: 148 documents et à l'UNIKIN : 104 documents.

L'orateur a terminé par des perspectives à savoir :

Poursuite de l'inventaire et collecte des données a l'intérieur du pays;

- Poursuite de l'inventaire et collecte des données a l'étranger;
- Acquisition du matériel informatique et des équipements pour la Banque de Données Pétrolières;
- Acquisition des logiciels de traitement et d'interprétation des données;
- Formation des cadres pour la gestion de la Banque de Données Pétrolières...

Poursuite de l'inventaire et collecte des données a l'intérieur du pays;

- Poursuite de l'inventaire et collecte des données a l'étranger;
- Acquisition du matériel informatique et des équipements pour la Banque de Données Pétrolières;
- Acquisition des logiciels de traitement et d'interprétation des données;
- Formation des cadres pour la gestion de la Banque de Données Pétrolières...

2.2.2. Transparence dans le secteur des Hydrocarbures en République

Démocratique du Congo

par Ernest Mpararo (LICOCO).

L'intervenant, prenant la parole, a rappelé que les sociétés pétrolières en RDC opèrent sous un régime conventionnel, celui de du 11 Août 1969 entre la RDC et le Groupe Perenco. Il a déploré le fait que cette convention accorde beaucoup de faveurs fiscales aux entreprises pétrolières travaillant en RDC. Tel est le cas, a-t-il dit, de l'impôt sur les revenus, Impôt mobilier, Impôt sur le chiffre d'affaire à l'exportation, Impôt exceptionnel sur les rémunérations des expatriés, Droits et taxes à l'importation.

Ces entreprises payent seulement les royalties, les taxes statistiques, IPR, IBP, Marge distribuable (Profit Oil). Il a dénoncé le caractère subjectif des chiffres ou paiements que déclarent les entreprises pétrolières du Bas-Congo dans le cadre du processus ITIE

en RDC. Il a dénoncé également le manque de transparence avec les entreprises pétrolières en exploration en Ituri tel que cela peut être lu dans un lien présenté par l'orateur. L'intervenant a illustré un paradoxe. Les estimations de l'US Energy Information Administration précisent que, dans l'hypothèse où le baril est à 30\$, les sociétés pétrolières tireront des marges bénéficiaires de l'ordre de 15% pour Tullow/Heritage et 12% pour Divine Inspiration. Par contre, poursuit-il, le Gouvernement de la RDC gagnerait 1,7 milliard des dollars sur le contrat Tullow/Heritage et 11,7 milliard des dollars sur le contrat Divine Inspiration. Mais si le prix de pétrole augmente, les bénéfices des sociétés augmentent. Et en même temps, la RDC voit ses bénéfices diminués. Par exemple, à 150\$/baril, les bénéfices de la RDC diminuent de 1,2% dans le contrat Divine et 1,4% dans le contrat Tullow alors que ce dernier en tirerait des revenus de 40% à 150\$/baril et Divine tirerait 30% des revenus au même prix du baril. A ce rythme, l'orateur estime que la présence de 2 sociétés congolaises doit être qualifiée de détournement des deniers publics qu'il faut dénoncer publiquement. Ces deux sociétés vont générer des revenus de l'ordre de 300 millions \$ à 2 milliards sans en apporter ni capital, expérience ou apport technique. L'orateur a terminé son exposé en recommandant de demander des comptes au Gouvernement qui peut expliquer comment ces 2 sociétés se sont retrouvées dans ce type de contrats et éventuellement annuler ces deux contrats (Tullow et Divine qu'il considère comme léonins).

2.2.3. Expérience du monitoring des obligations environnementales et sociales des entreprises pétrolières. Cas : PERENCO (Muanda)

par Gérard MOSOLO (Avocats verts)

L'ONG Avocats verts a mené une étude à Moanda à Banana pour réaliser le monitoring des obligations environnementales et sociales de la société PERENCO. L'orateur a noté qu'il était question de collecter les données relatives aux obligations environnementales et sociales de PERENCO avec l'*implication de toutes les parties prenantes* et échanger avec la société PERENCO sur l'état de lieux de la gestion durable. Les résultats obtenus ont révélé des aspects négatifs et des aspects positifs.

Comme point négatif, l'orateur s'est résumé par les points ci-après : Pas d'étude d'impact environnemental ni PGEP élaborés par la Société ;

- Pas des mécanismes de suivi et contrôle de l'environnement;
- Pas d'audit environnemental déjà réalisé;

- Aucun programme de prévention des maladies et épidémies connu de l'administration;
- Inexistence de plan de développement durable des CL;
- Pas de structure de suivi du programme en faveur des CL;
- Aucune modalité d'exécution connue pour les actions dites bénévoles ou non conventionnelles. Il a encouragé la firme PERENCO à travers certaines dispositions, à savoir : Existence d'un département chargé de l'environnement et social;
- Elaboration d'un “*oil spill contingency plan*” (*plan d'urgence*)
- Existence d'un budget alloué aux travaux de protection de l'environnement;
- Dispositifs des mécanismes sécuritaires en cas d'incendie ou de catastrophes naturelles;
- Quelques travaux isolés de reboisement effectués;
- Un budget annuel de 210.000\$US en faveur des CL et des réalisations effectives;
- Un cadre de concertation entre la société et les représentants des CL
Il a terminé son exposé par des recommandations : **Au Gouvernement de (d') :**
 - accélérer le processus d'adoption du projet du code des Hydrocarbures ;
 - définir de manière non équivoque les lignes directrices des obligations environnementales spécifiques aux activités pétrolières ;
- **Aux Sociétés pétrolières (PERENCO) de :**
 - se conformer aux règles de l'art internationalement admises et de celles du code de bonnes conduites des sociétés pétrolières multinationales, notamment dans la protection de l'environnement ;
 - se conformer aux lois en vigueur en matière de protection de l'environnement ;
 - développer un mécanisme de rapprochement et de collaboration étroite avec les sociétés pétrolières.

2.2.4. L'exploitation du gaz méthane du Lac Kivu

par Dieudonné MWENDANGA/KLEC

L'intervenant a présenté son projet à l'auguste assemblée : Kivu Lake Energy Corporation ou KLEC. Mais en réalité, il a fait un plaidoyer en faveur de l'exploitation du gaz méthane. L'orateur a relevé qu'au lieu de parler des millions de dollars que produit le pétrole, l'exploitation du gaz méthane est un projet de paix pour l'Est de la RDC. Il faut exploiter le gaz méthane, estime-t-il, pour diminuer le risque d'implosion.

2.2.5. La contribution du secteur pétrolier à l'économie du pays et à la lutte contre la pauvreté des populations rurales

par Mme Yvonne MBALA

L'intervenante a démontré dans son exposé à quel point la contribution du secteur pétrolier au budget national est significative au regard des autres secteurs des industries extractives. Du point de vue de la responsabilité sociale des entreprises, elle estime que l'exploitant pétrolier ne peut pas remplacer l'Etat dans son rôle de pouvoir régional. Elle pense que les communautés locales doivent reconnaissantes à son égard du point de vue des œuvres sociales à Moanda (électrification, hydraulique, chambres froides, écoles, hôpitaux réhabilités, l'octroi des bourses d'études aux dignes fils de Moanda, etc. Elle a terminé malheureusement son exposé en dénonçant les actes de vandalisme dont Perenco est victime à Moanda, situation qui crée parfois un manque à gagner pour l'entreprise.

2.2.6. Expérience de Congo-Brazzaville

par Brice Mackosso

- L'orateur a déploré la malédiction des ressources au Congo-Brazzaville : Paradoxe de l'abondance au Congo Brazzaville, Pétrole et pauvreté (70% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté avec moins d'un dollars par jour, pétrole et dette (Choc et contre choc pétrolier des années 80, système de préfinancements pétroliers, système Elf, compte off shore), pétrole et guerre: lutte pour le pouvoir, financement de la guerre par Elf. L'intervenant a relevé la

mobilisation des Evêques du Congo à travers notamment la (le) :Prise de conscience de l'injustice après la guerre de 97, travail de recherche et d'analyse confié à Justice et Paix, visite d'échange avec les pays de la sous région notamment l'expérience du pipeline Tchad Cameroun, appui des experts dans le domaine, connaissance de la situation et prise de parole. De là, a indiqué l'orateur, les évêques ont négocié plusieurs choses : vote d'une loi sur la gestion des revenus pétroliers comme celle du Tchad, création des fonds pour les générations futures, dialogue avec les compagnies pétrolières pour discuter de la dette gagée sur le pétrole. D'où la création de la Coalition PWYP et l'adhésion du Congo-Brazzaville à l'ITIE.

2.2.7 Nouvelle ruée vers l'or noir et risques de conflit: comprendre la dynamique pétrolière régionale.

Par Thierry Vircoulon, directeur Afrique Centrale

Cette présentation est basée sur le rapport de International Crisis Group (L'or noir au Congo: risque d'instabilité ou opportunité de développement) téléchargeable sur www.crisisgroup.org. L'orateur a tenu à souligner que la ruée viendra de l'est (Sud-Soudan, Ouganda, Kenya, Tanzanie), que le centre de l'Afrique sera la prochaine frontière pétrolière. Il a dénoncé les zones à haut risque à l'Est à cause du faible contrôle territorial, forte densité milicienne et tradition d'exploitation illégale des ressources naturelles. Ce qui annonce, a-t-il fait remarquer, des signes avant-coureurs d'un scénario à la Nigériane dans l'Est : Haut niveau de violence, Rivalités intercommunautaires, Méfiance à l'égard du gouvernement central, Problèmes de corruption, Mise en cause des moyens de subsistance, Controverse environnementale, etc.

Recommandations

- Problème frontalier: géopolitique de coopération transfrontalière pour une exploration pacifique.
- Moratoire sur les explorations dans les zones instables de l'Est et interdiction d'exploration dans les sites classés au patrimoine mondial de l'humanité,
- Réforme de la gouvernance pétrolière avant d'attribuer de nouveaux droits

2.2.7. La problématique de l'exploration/exploitation du pétrole au Virunga.

par Réseau CREF

L'orateur a stigmatisé le comportement illégal de SOCO qui empoisonne la vie au Nord Kivu, et ce, notamment à travers :

Violation des dispositions légales en vigueur régissant le secteur forestier en RDC,

Non respect de la procédure d`obtention du consentement des communautés locales touchées par les activités pétrolières

Pratiques d'intimidation par SOCO à travers des menaces des acteurs de la Société Civile environnementale

Inefficacité de l`ICCN dans le cas du PNVI

Investir dans l`hydroélectricité fait des congolais du Nord-Kivu des bénéficiaires directs alors que pour le pétrole il y a beaucoup de risques.

L'orateur a formulé quelques recommandations :

- organiser un débat national autour de la question du pétrole?
- Investir autrement pour faire bénéficier les communautés locales des ressources du pays
- **Au gouvernement**
- Mener une recherche-action sur la valeur ajoutée environnementale du pétrole par rapport aux services environnementaux, socio-économiques fournis par le PNVI pour un développement durable;

- Ajourner toutes les activités qui sont menées dans et autour du PNVI; vu le contexte d'instabilité et d'insécurité dans lequel vivent les populations de l'Est de la RDC.
-
- **Au Parlement**
- Intensifier le processus sur la nouvelle réglementation en matière des hydrocarbures.
- **Aux PTF**

Mener une recherche-action sur la valeur ajoutée environnementale du pétrole par rapport aux services environnementaux, socio-économiques fournis par le PNVI pour un développement durable;

- **Société Civile**
 - Mener une recherche-action sur la valeur ajoutée environnementale du pétrole par rapport aux services environnementaux, socio-économiques fournis par le PNVI pour un développement durable;
- **SOCO.**
 - Cesser avec tous les actes d'intimidation et menaces à l'égard des acteurs de la société civile environnementale;
 - Respecter toutes les lois de la RDC et autres standards internationaux comme l'exigent les principes directeurs de l'OCDE.

2.2.8. Les principes de la Convention du Patrimoine Mondial et les enjeux liés à l'exploration et la production du pétrole.

par Luis Rodrigues/UNESCO

- **Un rappel historique a été fait par l'orateur. Il a relevé que** la caractéristique la plus originale de la Convention de 1972 est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. La Convention reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux. Il a souligné un avantage majeur de la ratification, en particulier pour les pays en développement, qui est celui d'avoir accès au Fonds du patrimoine mondial pour aider des Etats parties à identifier, préserver et promouvoir des sites du patrimoine

mondial, pour réparer les dommages causés par les catastrophes naturelles ou par l'activité humaine et renforcer les activités touristiques sur le site. Il a dénoncé la position d'incompatibilité entre statut de Site du Patrimoine Mondial et Exploration & Exploitation Petrolières. Il a terminé en appelant à la protection des sites du patrimoine mondial dans l'Est de la RDC en particulier, au respect des dispositions de la Convention en général.

2.2.9. L'exploitation du pétrole et impacts dans la Province du Bas-Congo.

par Jean-Marie Muanda, ONG ADEV

- Cet exposé a donné rapidement un aperçu de quelques impacts sociaux positifs et des impacts sociaux négatifs de l'exploitation pétrolière dans la province du Bas-Congo et des impacts environnementaux des activités pétrolières de **Perenco** à Muanda. Parlant des impacts sociaux, l'orateur a basé son intervention sur l'article 58 de la constitution de la RDC qui dit : « Tous les congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. L'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement ». Il a montré, sur le plan national, que le secteur des hydrocarbures (Perenco), contribue plus que toutes les entreprises minières au budget national de la RDC. Sur le plan local à Muanda, il faut mettre à l'actif de :
 - **Perenco:** la réalisation de certains projets sociaux : réhabilitation de quelques écoles et centres de santé, allocation des bourses d'étude, quelques appuis matériels aux pêcheurs locaux, électrification de quelques villages et appui à la SNEL pour l'électrification de la cité de Muanda qui, malgré tout, demeure à notre avis, la moins développée de toutes les villes ou cités pétrolières connues;
 - **Surestream:** la mise en place d'une coopérative d'appui aux activités agricoles locales;
 - **Soco:** l'aménagement dans les Territoires de Lukula et Tshela de quelques routes de desserte agricole et la construction des ponts.

- Toutefois, l'orateur n'a pas manqué de souligner que la récurrence des conflits dans cette zone d'exploitation pétrolière donne justement un aperçu réel des impacts de l'exploitation pétrolière dans la province du Bas-Congo. Et ces difficultés, a dit l'orateur, portent généralement sur cinq problèmes identifiés :
 - 1) Règlement des conflits fonciers survenus depuis l'arrivée des sociétés pétrolières;
 - 2) Problèmes liés à la pollution et à la dégradation de l'Environnement;
 - 3) Problématique des droits et dividendes des communautés locales;
 - 4) Sécurisation des installations pétrolières et la promotion des investissements;
 - 5) Quid de l'après pétrole? Développement intégral de Muanda.

Du point de vue de l'environnement l'argument de l'orateur a tourné autour de l'Article 53 (Constitution RDC) qui dit : « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé de la population ».

- Les films projetés ont montré à quels points PERENCO détruit l'environnement : maladies, destruction des écosystèmes, perte progressive des moyens de subsistance des communautés locales...C'est par une recommandation qu'il a terminé son exposé, à savoir diligenter une grande Etude d' Impact Environnemental afin :
- De déterminer l'étendue des impacts de la pollution sur l'air, les eaux, le sol, la végétation et la santé de la population locale à Muanda et ;
- D'en tirer toutes les conséquences et établir les responsabilités pour une solution durable.

2.2.10. Impacts environnementaux et sociaux du secteur pétrolier en RDC

Par Professeur ordinaire Dieudonné E. Musibono, Ph.D Ecotoxicologue/ Environnementaliste, Chef de Département de l'Environnement, Faculté des Sciences, UNIKIN. Email: dmusibono@yahoo.fr

Phone: +243 (0) 815011210 / +243(0) 990021721

- D'entrée de jeu, le professeur a relevé que l'activité pétrolière comprend 4 phases importantes: Exploration ou phase de recherche; Forage ; Exploitation des puits forés ; Traitement du brut pour obtenir les différents types de carburant (kérosène, essence, gasoil/mazout, pétrole lampant, paraffine, huiles lourdes, goudron). Malheureusement, les activités pétrolières polluent bien l'environnement: air, eau, sol, biodiversité et l'homme; mais l'intensité dépend de l'étape dans la chaîne. Il a fait remarquer qu'à Muanda, les impacts environnementaux sont visibles: eau, air, sol, habitats, biodiversité pollués ou de. Du point de vue de l'impact social, pas grand'chose de visible malgré quelques initiatives positives (électrification, chambre froide pour les pêcheurs à Nsiamfumu, reboisement timide)

=➔ Population de plus en plus pauvre (malédiction des ressources naturelles ou syndrome hollandais).

- Dégradation des habitats (qualité et intégrité) ➔ Atteintes à la biodiversité.
- 2. Fuite du brut et rejets pétroliers: ➔ Pollutions et atteintes à la biodiversité (espèces, habitats/ frayères, contamination des chaînes alimentaires (trophiques)).
- Emissions de gaz à effet de serre et gaz toxiques (Oxydes de soufre (acides forts), oxydes d'azote (acides forts), gaz carbonique (GES), méthane (GES), composés organiques volatils (VOC):
- =➔ pluies acides, réchauffement du climat, stérilisation des sols, atteintes de la biodiversité; maladies respiratoires notamment chez les enfants de 0-5 ans.

- ==> Appauvrissement des captures et clochardisation des pêcheurs
- Pollution massive avec du pétrole brut et huiles, matière organique, solides en suspension, solides totaux dissous, phenols, cadmium, chrome, cuivre, plomb, mercure, nickel (métaux toxiques qui s'accumulent dans la chaîne trophique (sauf le cuivre est régulé).
- => Bioaccumulation des chaînes trophiques.
- Création d'emplois rémunérateurs durables (?)
- 7. Réduction de la capacité de pêche à la suite de la destruction des ressources halieutiques=> Accentuation de la pauvreté et développement des stratégies de survie: surpêche artisanale, carbonisation et destruction de la mangrove.
- Baisse de rendements à cause des pluies acides issues des gaz acides des torches => Accentuation de la pauvreté (?).
- ===> **Syndrome hollandais et malédiction des ressources naturelles: Pauvreté chronique**
- Destruction d'habitats et frayères => Atteintes aux aires protégées (PNM Mangrove) et à la capacité de pêche, abattage des Palétuviers et Mais l'exposé se termine par un constat : la malédiction des ressources, c'est un problème d'hommes. Il faut une prise de conscience du Congolais si l'on veut vivre en dehors d'un environnement de pauvreté durable.autres espèces ligneuses pour le bois (œuvre, énergie).

2.3. Discussions, échanges et points d'attention

- Les participants ont soulevé plusieurs préoccupations en rapport avec l'ensemble des présentations. Ces préoccupations ont porté essentiellement sur les points suivants :
 - Les techniques de production pétrolières sans pollution ;
 - La traçabilité, la certification dans l'exploration et exploitation pétrolières ;
 - La problématique de la réforme du code des hydrocarbures face aux remaniements intensifs dans notre pays ;

- Niveau de fiabilité des données du secteur des hydrocarbures détenues par des opérateurs économiques ou des Services privés non attitrés au lieu des Services du Ministère;
- Mode de gestion et d'affectation des revenus du secteur des hydrocarbures ;
- Le travail de l'OCC en rapport avec le secteur des hydrocarbures ;
- La diminution du bénéfice lorsque le baril passe de 30\$ à 150\$;
- Nécessité d'exploiter le gaz pour minimiser le risque d'explosion ;
- Types de stratégies dans le projet KLEC pour résorber les conflits, le chômage ;
- Période de démarrage du projet KLEC ;
- Description de l'état initial et actuel de l'écologie de Moanda ;
- Les réalisations de PERENCO par rapport aux mangroves et la lutte anti-érosive à Moanda ;
- Description du tableau comparatif des chiffres entre les revenus en RDC et les autres pays ;
- L'assurance de PERENCO à parler de 2 milliards de dollars réalisés à Moanda pendant 7ans, de 2005 à 2012
-

L'ensemble des observations additionnelles ainsi que des points d'attention sus évoqués ont canalisé les pistes de travail au sein des travaux en carrefours.

2.3.1. Travaux en carrefours

Les travaux en carrefours ont été organisés autour de quatre axes suivants :

- Gouvernance et transparence ;
- Cadre légal et réglementaire ;
- Environnement ;
- Social

Un facilitateur et un rapporteur ont été désignés pour chaque groupe. Et dans le souci de garantir l'atteinte des objectifs, une méthodologie commune

a été adoptée : à savoir décrire un Etat de lieux, les Défis et les recommandations.

GROUPE I - LA COMMISSION TRANSPARENCE ET BONNE GOUVERNANCE

Composition du bureau : 2 membres

1. Honoré NTAMBA : Président
2. Dieudonné TSHIMPIDIMBWA : Rapporteur

Composition de la commission : 15 membres

3. Schola ATADRA
4. Eric MONGO
5. Eric BIZIL
6. Elvis KONGOTA ISASI
7. Ernest MPARARO
8. Patrick KIPALU
9. Eddy KAMBALE
10. KAPUPU DIWA MUTIMANWA
11. Flavien LELO
12. Romain MINDOMBA
13. Liliane NGILE
14. Freddy NGOKPA
15. Dolly IBEOF
16. Denis IMPITI
17. Tito CIUNZA

ETAT DES LIEUX

- Absence des textes légaux réglementaires sur les hydrocarbures gazeux ;
- accès insuffisant à l'information ;
- Manque des données des réserves sur les certifications de réserves pétrolières ;
- Attribution des blocs sans procédure d'appel d'offre ;

- Implication insuffisantes des CL et PA dans la gestion de droits pétrolier ;
- Insuffisance dans l'application des textes légaux et réjouissant les aspects environnementaux des activités pétrolières ;
- manque des transparencies dans la redistribution des revenus provenant dans les activités pétrolières ;
- Insuffisance de la capacité des institutions dans la négociation des contrats ;
- Absence d'un système fiable de suivi de la production et commercialisation pétrolière ;
- Insuffisance de collaboration entre différents ministères ;
- Faible mobilisation des recettes pétrolières ;
- Absence de la classe moyenne pétrolière ;
- Recours fréquent de grés à grés dans l'attribution des blocs pétroliers;



LES DEFIS

Quelques défis majeurs de la commission :

- Construction d'une banque des données pétrolières ;
- Absences des certifications de réserves ;
- Impérieuse nécessité de recourir à la loi des passassions des marchés pour l'attribution des blocs pétroliers ;
- Insuffisance de vulgarisation des rapports des études environnementales ;
- Contribution insuffisante du secteur des hydrocarbures au budget de l'Etat ; Mettre un cadre de concertation interministériels (Agri, Mines, Justice, Intérieur, Finance, Environnement, affaires foncières, Hydrocarbures,) dans la gestion des hydrocarbures;

RECOMMANDATIONS

Les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- Le Consentement Libre Informé et Préalable, CLIP des communautés locales dans tous les processus de gestion des activités des hydrocarbures ;
- Certification des réserves pour bien négocier le Contrat des Partages des Productions (CPP) ;
- Renforcement des capacités des acteurs en charge du secteur des hydrocarbures en techniques des négociations des CPP (politiques, techniciens,...) ;
- Mettre un nouveau système de traçabilité à la production, à l'exportation et à la vente des produits pétroliers ;
- La révision des tous les contrats léonins signés en Uturi et aux Bas Congo en cours et déjà attribués ;
- Mettre un cadre de concertation interministériels (Agri, Mines, Justice, Intérieur, Finance, Environnement, affaires foncières, Hydrocarbures,) dans la gestion des hydrocarbures ;
- Encourager les projets de développement tendant à favoriser la capacité de production pétrolière ;
- La vulgarisation des tous les rapports d'étude impact environnemental auprès de la population ;
- Mise en place d'une commission pour la récolte des données pétrolières (Ministère, Secrétariat des hydrocarbures, UNIKIN, CRGM,...).
- Publier les noms des personnes physiques et autres prenantes dans l'actionnariat des entreprises et du Conseil Administration
-

GROUPE II - COMMISSION CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Composition du bureau : 2 membres

1. IBOND RUPAS A'NZAM : Président
2. Jean KEBA : Rapporteur

Membre de la commission : 8 membres

3. Emmanuel UMPULA

4. Honorable BULUKUNGU BERA-KAY
5. Erick KASSONGO
6. Yolande MAKONG
7. Marcel WETSHI OKONDA
8. Vital KATEMBO
9. Victor MPEMBELE MUZEMBA
10. Guy KAJEMBA

- **Etat de lieux**

- La constitution (article 9) ;
- La loi n°67-231 du 11 mai 1967
- OL : 81/013 du 02 Avril 1981
- Le règlement minier de 1967
- Cadre légal sur l'environnement
- L'existence d'une proposition de loi en discussion au parlement
- L'absence des consultations des toutes les parties intervenant dans le secteur pétrolier dans la conception de la proposition de loi en discussion au parlement (à l'instar du code minier et forestier) ;
- L'existence d'un régime fiscal et douanier ayant beaucoup d'exemptions et exonérations
- L'inexistence des modèles de contrats types

Ces lois sont lacunaires et anachroniques (exemple, l'existence de deux formes des contrats les contrats de concession et de partage de production)

Instruments internationaux

- Pacte International relatif aux droits civils et politiques ;

- Pacte International relatif aux droits Economiques Sociaux et Culturels ;
- La convention concernant la protection du patrimoine mondial international (Paris 1972)

I. Défis :

- Les textes nationaux ne sont toujours en harmonie avec les engagements de la RDC au niveau international ;
- La production d'une loi qui répond aux aspirations de toutes les parties prenantes
- Le prochain code sur les hydrocarbures doit être en harmonie avec les lois des autres secteurs ;
- L'adoption d'un régime fiscal juste et équitable
- La gestion des ressources pétrolières transfrontalières

II. Recommandations

Les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- Que la prochaine loi sur les hydrocarbures prenne en compte des engagements de la RDC au niveau international ;
- Associer toutes les parties prenantes (notamment les sociétés pétrolières et la société civile) au processus sur l'élaboration encours de la proposition de loi sur les hydrocarbures
- Mettre sur pied un comité de pilotage dans le domaine des hydrocarbures impliquant toutes les parties prenantes
- S'inspirer des régimes fiscaux d'autres pays environnants (étude comparative)
- Respecter les normes internationales iso 26000 et de l'OIT 169 (aspects environnementaux, participation des communautés locales, la bonne gouvernance, etc)
- Tenir compte de la décentralisation

- Associer les communautés (riveraines) locales au processus de négociation de contrats pétroliers ;
- Que les mesures d'application contiennent des modèles de contrats types conforme aux standards internationaux ;

Se référer aux pratiques internationales de gestion des ressources pétrolières transfrontalières entre pays

GROUPE III - COMMISSION ENVIRONNEMENT

Composition du bureau : 3 membres

1. Mmes Yvonne MBALA et
2. Brigitte KAPINGA : Présidentes
3. Me Gérard MOSOLO : Rapporteur

Membre de la commission : 20 membres

4. Dieudonné NZABI
5. Jean-Marie MUANDA
6. Cédric SINGA

7. Edouard KWEBO
8. Serge DIEMO
9. Florence BWEBWE
10. Cyrille ADEBU
11. BANTU LUKAMBO
12. Bruno BOLEKYSMO
13. Aurélien RUKWATA
14. Isabelle MANIMBEN
15. Roger ENYEKA
16. Jean Lambert EBWASA BELA
17. Simon DINGANGA
18. Monique BURHAMA
19. Charles MPIANA KENABABU
20. Floribert MASANI
21. Vicky BASHIGE
22. Honorable Yves MOBANDO-YOGO
23. Lucien IKALI MOLAMBE

▪ **Méthodologie :**

Le brainstorming

▪ **Approche :**

Le débat a tenu compte de la situation de 3 bassins sédimentaires :

- Bassin côtier en exploration et en exploitation
- Bassin de la cuvette centrale et Uélé en exploration
- Bassin du rift albertin en exploration.

III. Etat de lieux

I.1. Sites : Bassin côtier en phase d'exploration et d'exploitation

Constats :

- Pollution de l'air par les gaz de torchères, des cours d'eaux par les effluents et du sol par les effluents, lubrifiants et carburants

- Dégradation des écosystèmes et des habitats naturels ;
- Atteintes écologiques et biologiques du parc marin de mangroves ;
- Déficit de collaboration entre les parties prenantes

Indices :

- Déversement des effluents à grande échelle dans les eaux ;
- Amenuisement des prises des poissons dans les eaux ;
- L'infertilité du sol : baisse de productivité des sols et cultures ;
- Présence des pipelines traversant les cours d'eau ;
- Actes de vandalisme des CL et incursions des chalutiers étrangers dans les eaux territoriales congolaises ;
- Dégazages de cales des chalutiers dans les eaux ;
- Les effets du courant marin froid de Benguela et les alizés du sud ouest qui peuvent amener ou provoquer les pluies acides
- Augmentation des inflammations respiratoires aigues et des yeux surtout chez les enfants ;

I.2. **Sites : Bassin du rift albertin : en exploration**

Constats :

- Forte concentration du CO₂ dans le lac Kivu qui présente un risque de santé publique pour la population située au golf de KABUNO ;
- Le CO₂ serait à 15 mètres de surface ;
- La pollution naturelle due à la présence de ces gaz ;
- Présence de risque dû à la présence des volcans ;
- Présence des érosions
- Indices de surface des hydrocarbures dans le lac Albert

Indices :

- Enregistrement des cas morts aussi bien des hommes que d'animaux ;

I.3. **Sites : Bassin de la cuvette centrale en phase d'exploration**

Constats :

- Superposition de certains blocs pétroliers sur les aires protégées (Parc de salonga et réserve naturelle de Lomako yokokala) ;

Indices :

- Pas d'indices

I.4. Sites : Bassin de l'Uélé

Constats :

- Superposition des zones d'intérêts pétroliers et de conservation dans le domaine de chasse de BILI UELE et la réserve naturelle de BOMU

Indices :

- Pas d'indices

IV. Défis :

- Concilier l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures avec la protection de l'environnement et la promotion du bien être des CL & PA ;
- Concilier les divergences d'intérêts entre les investisseurs pétroliers avec les revendications des Communautés Locales et PA ;
- Assurer une mise à niveau de toutes les parties prenantes en rapport avec les différents textes qui régissent le secteur de l'environnement ;
- Connaitre les réserves exactes (quantifier les ressources existantes) ;
- Etablir un cadre d'information, d'éducation et de communication (IEC) entre les parties prenantes ;
- Mettre en place des systèmes de monitoring environnemental des activités ;
- Cordonner les initiatives du dégazage au lac kivu
- Résoudre la problématique de l'après pétrole dans les sites explorés et exploités

V. Recommandations

Les participants ont formulé les recommandations suivantes:

Sites : Bassins sédimentaires

Sites : Bassin côtier en phase d'exploration et d'exploitation

A L'ETAT

1. Définir les normes environnementales opposables à tous et veiller à leur application ;
2. Sécuriser les eaux maritimes contre l'incursion des chalutiers étrangers ;
3. Actualiser le plan d'aménagement du territoire national ;
4. S'inspirer des expériences d'autres pays relativement à la protection de l'environnement ;

A L'ETAT & SOCIETES

5. Promouvoir des sources de revenus alternatives afin de réduire les pressions anthropiques sur les ressources naturelles et en garantir le marché rémunérateur (pour l'Etat et les sociétés) ;

AUX SOCIETES ET CL

6. Réaliser une étude d'évaluation indépendante de l'environnement afin de prouver le seuil de pollution exacte ;
7. Créer un cadre de concertation entre les parties prenantes ;
8. Instituer un cadre d'échange avec l'administration publique ;

Sites : Bassin du rift albertin : en exploration

A L'ETAT :

9. Effectuer des études pour quantifier les réserve de gaz ;
10. Dégazer afin d'éliminer le risque d'explosion du lac pour la population ;
11. Exploiter ces ressources ;
12. Réaliser les études environnementales stratégiques sur tout au rift albertin qui prennent en compte des aspects transfrontaliers ;

13. Réaliser les études d'impact environnemental et social ainsi que stratégique dans le PN Virunga ;
14. Promouvoir le développement des alternatives telles que l'industrie touristique et hôtelière ;

A L'ETAT & AUX CL :

15. S'inspirer des expériences d'autres pays, notamment Parc Gambio du Gabon ;

Sites : Bassin de la cuvette centrale et de l'Uélé en phase d'exploration.

A L'ETAT :

16. Développer les programmes spécialisés en rapport avec les défis de l'ère tel que la détermination de la valeur économique des aires protégées d'une part, et la valeur éco-systémique d'autre part ainsi que les études épidémiologiques ;

A L'ETAT, AUX SOCIETE PETROLIERE et A LA SOCIETE CIVILE .

17. Renforcer les capacités des populations locales et peuples autochtones dans la protection de l'environnement et la gestion des hydrocarbures ;
18. Exiger que les sociétés pétrolières certifiées ISO dans leur pays d'origine le soient aussi en RDC ;

GROUPE IV - COMMISSION SOCIALE

Composition du bureau : 2 membres

1. Freddy MUMBA : Président
2. Joëlle MUKUNGU : Rapporteur

Membre de la commission : 8 membres

3. Néné MAINZANA
4. NYONGELO BETTO
5. CREDO MBOMA
6. Constance TEKITILA
7. Rigobert MOLA
8. Nouchette FAIGNOND
9. Christian BYAMWENZE
10. KASS MUTEBA
11. Antoine MINGASHANGA

VI. Etat des lieux de l'aspect social dans l'exploration et l'exploitation pétrolière en RDC.

- Réduction de l'espace de vie et des droits d'usage des communautés à l'installation d'une entreprise (accès aux terres agricoles, à la biodiversité, à l'eau potable etc)
- Manque de consultation préalable des communautés (droit au Consentement Libre, Informé et Préalable) dans la phase d'installation des entreprises,
- Mauvaise représentation des communautés dans la gestion des fonds mis à disposition pour le développement (Manque d'implication des communautés riveraines dans la gestion des fonds mis à disposition pour le développement communautaire)
- Non respect des clauses liées aux réalisations sociales figurant dans le contrat entre l'entreprise et l'Etat

- Ignorance des obligations de l'entreprise envers les communautés riveraines par ces dernières
- Manque de plan d'aménagement et d'urbanisation qui entraîne la proximité et superposition entre les habitations et les infrastructures d'exploitation
- Manque d'information de la part de l'Etat et de l'entreprise
- Manque de panneau de sécurité par les entreprises
- L'instrumentalisation des individus par les autorités et les entreprises
- Tensions entre les tributs liées à l'exploitation et l'exploration
- Partage inéquitable de bénéfice: manque de politique nationale de réinvestissements pour le développement social des villes où se fait l'exploitation
- Communautés riveraines illettrées
- La surévaluation des coûts d'investissement faites par les entreprises
- L'entreprise de cache derrière les sous traitant pour échapper aux obligations envers les travailleurs (selon le code du travail)
- Danger de la montée du gaz dans le lac Kivu Dégazage du lac Kivu pour le bien des communautés
-

VII. Défis

- Développement social et économique des villes où se font l'exploitation et l'exploration pétrolières
-

VIII. Recommandations

Les participants ont formulé les recommandations suivantes:

1. Prise en charge (compensation) des communautés lors des dégâts causés par l'exploitation pétrolière = exploitant
2. Recourt aux technologies d'exploitation à impacts réduits pour l'atténuation des impacts négatifs sur les communautés (Exploitant)

3. Elaboration d'une politique nationale sur la sécurité et de développement sociale (en terme d'investissement) si ça existe la vulgariser. Une bonne politique de partage de revenu
4. Application du CLIP à toutes les étapes et l'insérer dans l'arsenal juridique
5. Accompagnement des communautés par des personnes avérées, dans la négociation des cahiers de charge
6. Le gouvernement doit disposer d'un modèle standard d'investissement à réaliser par les entreprises dans la logique de développement, en consultant les communautés locales
7. Avoir un plan de développement local (vision de développement)
8. Séparer dans les contrats des exploitants les coûts de production et les coûts des RSE
9. Dialogue permanent entre les différentes parties prenantes
10. Accompagnement des communautés dans l'information, l'identification des besoins dans la mise en place des projets de développement (faire une distinction entre les projets de consommation et ceux de développement)
11. Dégazage du lac Kivu
12. Que les lois sur les hydrocarbures du pays tiennent compte des principes internationaux responsabilisant les entreprises
13. Définir clairement dans la loi les obligations sociales des entreprises (RSE)
14. Etudes sociales doivent mettre l'accent sur les aspects des droits de l'homme
15. CLIP à insérer dans l'arsenal juridique

II. AGENDA DE LA SOCIETE CIVILE

A la lumière des travaux en carrefours et sur base des informations discutées, un document de plaidoyer pour la société civile a été obtenu et sera utilisé comme guide de discussion notamment pendant la période de l'élaboration du code des hydrocarbures en cours dans notre pays. Il s'agit des recommandations validées au terme des travaux en carrefour. Un cadre permanent multipartite pour un dialogue franc sera mis en place dans le but d'insuffler une dynamique de transparence du point de vue de la modalité d'accès aux ressources en RDC, du contrôle des opérations d'exploration et d'exploitation (EIE menée avec CLIP), de la collecte des taxes, de la gestion et de l'affectation des revenus.

VI. CLOTURE DE L'ATELIER

L'atelier de la société civile sur « la problématique de l'exploitation ou exploration des hydrocarbures en République démocratique du Congo : Etat de lieux et perspectives pour la contribution au développement, à la préservation de l'environnement et à la construction d'une paix sociale durable a vécu et a tenu ses promesses ».

Le modérateur des travaux a présenté l'économie générale des travaux ainsi que les résultats issus des échanges, des discussions et des travaux en carrefours.

Comme à l'ouverture, quatre mots, celui du RRN, PERENCO, SARW, WWF et le Conseiller du Ministre des hydrocarbures ont été placés pour boucler, comme on dit, la boucle de cet atelier sur la problématique de l'exploitation ou exploration des hydrocarbures en République démocratique du Congo : Etat de lieux et perspectives pour la contribution au développement, à la préservation de l'environnement et à la construction d'une paix sociale durable

Ainsi fait à Kinshasa, le 21 /02/2013

Antoine MINGASHANGA

Rapporteur

ANNEXES

I. PROGRAMME DE L'ATELIER

Lieu : Kinshasa, *Centre Interdiocésain (Nouvelle salle de conférence)*

Dates : du 20 au 21 février 2013

| Programme de l'atelier national de la société civile sur les hydrocarbures | | |
|--|---|---|
| Problématique de l'exploitation des hydrocarbures en République démocratique du Congo : Etat des lieux et perspectives pour la contribution au développement national, à la préservation de l'environnement et à la construction d'une paix sociale durable | | |
| Heure | Activité | Responsable |
| JOUR 1 : Mercredi 20 février 2013 | | Modérateur René NGONGO / WWF |
| 8h 30 – 9 h 00 | Arrivée des participants, enregistrement et mise en place | Protocole |
| 9 h 00 – 9 h 30 | Mots d'introduction | Coordonnateur / RRN Directeur OSISA Directeur WWF Représentant CERN/CENCO |
| | Mot de circonstance du Ministère des Hydrocarbures | Ministre des Hydrocarbures ou son représentant |
| | Présentation des participants | Modérateur |
| | Présentation des objectifs et du programme de l'atelier | Modérateur |
| 9h 30-10 h 30 | Sous-Thème 1 : Cadre juridique et Gouvernance du secteur des hydrocarbures (15 min par intervention) | Modérateur Georges BOKONDU / SARW |

| | | |
|------------------|---|-----------------------------|
| | Etat des lieux des inventaires des données pétrolières de la RDC et de la gouvernance du secteur des hydrocarbures en RDC | Ministère des hydrocarbures |
| | Processus de réforme du secteur des hydrocarbures, quelles innovations attendues ? | Me Motumbe |
| | Contribution du secteur des hydrocarbures au développement de la RDC | FEC Pétrole ; |
| | La transparence dans le secteur des hydrocarbures | Ernest MPARARO / LICOCO |
| 10 h 30-10 h 45 | Pause-café | Protocole/Kass MUTEBA |
| 10 h 45 -11 h 30 | Echanges et discussions | Modérateur |
| 11 h 30-12 h 30 | Présentation (suite) | Modérateur |
| | L'investissement et le développement du secteur des hydrocarbures en RDC | IPAD |
| | L'exploitation du gaz méthane du lac Kivu | Dieudonné MWENDANGA/KLEC |
| | La contribution du secteur pétrolier à l'économie du pays et à la lutte contre la pauvreté des populations rurales particulièrement dans les sites d'exploration/exploitation | PERENCO, SOCO |

| | | |
|-----------------|---|-------------------------------------|
| | | |
| 12 h 30-13 h 00 | Echanges et débats | Modérateur |
| 13h 00-13h 45 | Pause-Repas | Protocole |
| 13 h 45-14 h 30 | Sous-thème 2 : les expériences des autres pays de la sous-région sur l'exploitation des Hydrocarbures | Modérateur Henri MUHIYA/CERN |
| | Expérience de Congo-Brazzaville | Christian MOUNZEO/PCVP/Pointe noire |
| | l'or noir en Afrique | Thierry VIRCOULON/ICG/Nairobi |
| 14 h 30- 14h 45 | Echanges et débats | Modérateur |
| 14 h 45-15 h 45 | Sous-thème 3 : impacts sociaux et environnementaux des hydrocarbures | Modérateur Joseph BOBIA/RRN |
| | L'exploitation du pétrole et des impacts dans la province du Bas Congo | ADEV et Avocats verts |
| | La problématique de l'exploration/exploitation du pétrole au Virunga | Réseau CREF |
| | les principes de la Convention du Patrimoine Mondial et les enjeux liés à l'exploration et à la production du pétrole | LUIS RODRIGES /UNESCO |
| | Les mesures des sauvegardes environnementales et sociales du | Etienne BENOIST/ Banque Mondiale |

| | | |
|---------------------------------------|---|------------------------------|
| | secteur pétrolier | |
| 15 h 45-16 h 30 | Echanges et débats | Modérateur |
| 16 h 30-16 h 45 | Pause-café | Protocole |
| 16 h 45-17 h 00 | Constitution des 4 groupes thématiques (Gouvernance et transparence, Cadre légal et réglementaire, Environnement, social) | Modérateur René NGONGO / WWF |
| JOUR 2 : Jeudi 21 février 2013 | | Modérateur René NGONGO / WWF |
| 8 h 30- 9 h 00 | Arrivée des participants | Protocole |
| 9 h 00-9 h 45 | Projection documentaires sur les hydrocarbures | Modérateur |
| 9 h 45-10 h 00 | Pause-café | Protocole |
| 10 h 00-13 h 00 | Travaux en carrefours | Modérateur Henri MUHIYA |
| 13 h 00-13 h 45 | Pause-repas | Protocole |
| 13 h 45-14 h 45 | restitution en plénière | Modérateur René NGONGO / WWF |
| 14 h 45-16 h 00 | Synthèse des recommandations et clôture | Modérateur |
| 16h30-17h00 | Cocktail de clôture | Protocole |

II. Liste des participants

| N° | Nom | Organisation |
|-----------|-------------------------------|---------------------------------------|
| 01 | Albert Kabuya | CENADEP |
| 02 | Kass Alidor MUTEBA | OCEAN / Kinshasa |
| 03 | Antoine Mingashanga | RRN/ Coordination Nationale |
| 04 | José ITONGWE | REPALEF |
| 05 | Dieudonné NZABI | NODRI – RRN / Equateur |
| 06 | Henri Muhiya | CERN |
| 07 | Jonas TSHIOMBELA | NSCC / Kinshasa |
| 08 | Me Jean KEBA | ASADHO |
| 09 | Dieudonné TSHIMPIDIMBUA | GAERN / Kasaï Oriental |
| 10 | Didier MAMBWENI | Société civile Bas Congo |
| 11 | Jean Marie Muanda | Boma |
| 12 | René NGONGO | WWF / RDC |
| 13 | Pasteur Jacques Bakulu | Boma/ CEPECO |
| 14 | Denis Impiti | RRN /Bandundu |
| 15 | Joseph PILIPILI | Hydrocarbures |
| 16 | Dr BANTU | ICCN |
| 17 | (voir René) | Congo/Brazzaville |
| 18 | Dr MWAMBA TSHIBASU | ICCN |
| 19 | Paul Kasongo | MALI / Maniema |
| 20 | Joseph BOBIA | RRN – Coordination Nationale |
| 21 | Oleko MAFUE A BEOMBEY | Assemblée Nationale / Kinshasa |
| 22 | Yves MOBANDO | Assemblée Nationale / Kinshasa |
| 23 | Adrien SINAFASI | DGPA |
| 24 | Alphonse LONGBANGO | Codhod |
| 25 | Kapupu DIWA | LINAPYCO |
| 26 | Voir René | Unikin/Faculté de Pétrole |
| 27 | Professeur Dieudonné Musibono | Unikin/Département de l'Environnement |
| 28 | Basegere (voir RRN) | OCEAN/BUNIA |

| | | |
|----|--------------------|-----------------------------------|
| 29 | Eric MONGO | Bunia |
| 30 | | CEPAS |
| 31 | Georges Bokondu | SARW |
| 32 | ELEBE NICK | OSISA |
| 33 | | ITIE |
| 34 | | CRGM |
| 35 | | Environnement/ GIEC |
| 36 | | Envirnnement/ Secrétariat Général |
| 37 | MASHADOUDE | Présidence |
| 38 | | Primature |
| 39 | Augustin Mpoyi | CODELT |
| 40 | | Conseiller Ministre Hydrcarbures |
| 41 | | Secrétariat Général Hydrocarbures |
| 42 | DOLY IBEFO | VSV |
| 43 | | Avocats verts |
| 44 | Félicien Mbikayi | CNONGD |
| 45 | | Territoire de Moanda/ RENAD |
| 46 | VITAL KATEMBO | NORD KIVU |
| 47 | Ernest Mpararo | Licoco |
| 48 | Romain MINDOMBA | ACAJ |
| 49 | BANTU LUKAMBO | Nord Kivu |
| 50 | GAUTHIER MISONIA | NORD KIVU |
| 51 | EDDY SIWAYITIRA | NORD KIVU |
| 52 | FLORIBERT MASANI | NORD KIVU |
| 53 | | Equateur (voir CERN) |
| 54 | | BAS CONGO (voir CERN) |
| 55 | | P O (voir CERN) |
| 56 | | MATADI (voir CERN) |
| 57 | Père DIDIER DEFAYE | SUD KIVU |
| 58 | Emmanuel LUPULA | KATANGA |

| | | |
|----|---|-------------|
| 59 | IBOND | KATANGA |
| 60 | Père Ferdinand MUHIGIRWA | KATANGA |
| 61 | ANEKE GAL. | WWF |
| 62 | CYRILLE ADEBU | OCEAN/ P.O. |
| 63 | NENE MAIZANA | RCN |
| 64 | ATADRA SCHOLASTIQUE | FEJE |
| 65 | Entreprises pétrolières : PERENCO, SOCO, Sac OIL, TOTAL, SUREASTREAM, COHYDRO, caprikat, Foxwhelp, ENERGULF, ENI | |
| 66 | Bailleurs des fonds et diplomats: USAID, DFID, Banque mondiale, UE, SUEDE, NORVEGE, HOLLANDE, Belgique, France, Canada, Japon, Chine, Allemagne, UK, GIZ | |
| 67 | AGENCES DES NU ; PNUE, MONUSCO, ERAIFT, Global Witness, WWF, 11 11 11, UICN RDC, GREENPEACE, FPP, SNV, CARITAS, PPL | |
| 68 | FEC/COMMISSION petrole, IPAD | |